

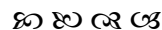


Comité de Direction du 4 juillet 2019

Présents : ABBEY Jean Marie, BENOIT Pierre, BOSSET Régis, CHENE Patrick, CONTET Jacques, JANNET Jean François, JOSSERAND Alain, MAIRE Jacques, MALIN Joël, NAEGELLEN Philippe, PELLET François, STRIPPOLI Guillaume.

Assistent : LUCET Georges, TEPPE Esther (responsable administrative).

Excusés : BERNARD Alain, BOUHILA Katia, BOUHILA Sarah, LACQUES Maurice, PITARD Patrick et POULARD Christine.



Jean François JANNET ouvre la séance à 19 H 15, et, au nom du comité de direction :

Présente ses condoléances à M. Thierry DELOLME, membre du Conseil de Ligue et président du District de la Loire, qui vient de perdre sa Maman.

Félicite :

- Jean Marie ABBEY pour son élection comme nouveau membre du comité de direction et il lui souhaite une très belle intégration.
- Alexis CURT pour l'obtention de son examen du B.E.F. (Brevet d'Entraîneur de Football)

Remercie :

- Les dirigeants du club du CS Belley, sa municipalité et la directrice des sports du Conseil Départemental, Madame Bérangère RANGIER, pour leur bel investissement au côté du district de l'Ain lors de la journée U11 du Conseil Départemental du 16 juin.
- Les dirigeants du club de Montréal La Cluse et la mairie de Port pour leur belle collaboration lors de l'assemblée générale du district le 21 juin 2019.
- Les salariés et les bénévoles des commissions du district qui se sont pleinement impliqués dans les manifestations du district lors de la saison 2018/2019.
- Georges LUCET qui a décidé d'arrêter sa fonction au sein du comité de direction après plusieurs mandatures depuis la saison 2001/2002.
- Les bénévoles qui ont décidé d'arrêter leur collaboration au sein des différentes commissions du district.

Souhaite la bienvenue aux nouveaux membres des commissions qui font intégrer les commissions lors de cette saison 2019/2020.

[Approbation du compte rendu du comité de direction du 11 juin 2019](#)

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Planification des réunions hebdomadaires et mensuelles des commissions

- Commission d'appel : jeudi soir Auditions de la commission d'appel : jeudi soir
- Commission d'arbitrage : mardi soir (tous les 15 jours)
- Commission de discipline : mardi après-midi - Auditions de la commission de discipline : mardi soir
- Commission des règlements : mardi après-midi
- Commission sportive : mardi après-midi
- Commission foot réduit : lundi après-midi et/ou mardi après-midi
- Commission de prévention : dernier jeudi de chaque mois
- Les autres commissions se réuniront périodiquement à l'initiative de leurs présidents.

Composition des commissions pour la saison 2019/2020

APPEL

Président : MAIRE Jacques.

Appel disciplinaire : ALBAN Bernard, CHABRY Christophe, CHATEL Régis, GIROD Emmanuelle, GUTIERREZ Raul, PITARD Patrick.

Appel règlementaire : ALBAN Bernard, CHABRY Christophe, CHATEL Régis, GIROD Emmanuelle, HERMANN Pierre, PITARD Patrick.

ARBITRAGE

Président : BILLOUD Jean Louis.

Membres : DUBOIS Antoine, FAVIER Pierre, GRUARD Bruno, GUICHERD Olivier, HERMANN Pierre, JARJAVAL Romain, KONTE Ibrahima, KRIMOU Abdel, STRIPOLLI Guillaume, TOUZANI Hamid-

Assiste : CURT Alexis.

Sous-commission observateurs :

Responsable : STRIPPOLI Guillaume

Membres : CHAVERNOZ Christian, COSTA RODRIGUES José, GUICHERD Olivier, LATOUR Louis, PERRELLE Xavier, RAMA Herminio, ROLLIN Frédéric.

Assiste : CURT Alexis.

COMMUNICATION

Présidente : BOUHILA Sarah.

Membres : ANSON Solène, BENOIT Pierre, JANNET Jean François, SALINI Fabienne.

COMPETITIONS

Foot à 11 et coupes

Président : CONTET Jacques.

Membres : BARDET Bernard, BEREIZIAT David, FAUSSURIER Mathieu, LACQUES Maurice, MEJEAN Régis, PITARD Patrick.

Foot Réduit

Président : CHENE Patrick.

Membres : DEBOST Frédéric, LUCET Georges, PAQUET Christian, TEPPE Patrick.

Assiste : Equipe Technique Départementale.

Féminines

Présidente : BOUHILA Katia.

Membres : COLLARD Sophie, DUVIVIER Louis, GAILLARD Colette, JACUZZI Vincent, PANAROTTO Stéphane, PERBET Sébastien, PERNET Sigolène.

Assiste : Equipe Technique Départementale.

Foot pour Tous

Sport Adapté : CHENE Patrick, LACQUES Maurice, PITARD Patrick.

Assiste : Equipe Technique Départementale.

Futsal : GUICHERD Olivier, LACQUES Maurice, MALIN Joël.

Assiste : Equipe Technique Départementale

DELEGUES

Président : PITARD Patrick.

Membres : ALBAN Bernard, ARGOUD Laurent, BACONNET Jean Paul, BERTAUX Bruno, BLANCHIN Jean Marc, BRAZIER André, CIANCHETTI Ludovic, DESIRAT Sébastien, DIENNET Benoit, DUPUIS Régis, DUROUX Jacky, GAUTHIER Yannick, GIROD Emmanuelle, MAIRE Jacques, PELLET François.

DEVELOPPEMENT

Président : MALIN Joël

Membres : CHAGNARD Cédric, PERRET Benjamin et des membres ponctuels suivant les sujets.

Assiste : Equipe Technique Départementale

DISCIPLINE

Président : JOSSERAND Alain

Instructeurs : GALLICE Catherine et RENAUD Philippe.

Membres : ABBEY Jean Marie, DAGOGNET Franck, GIVRE Michel, MARTIN Bruno, PONS Dominique, TARTARIN Jean Noël, TRICAUD Gilles-

FINANCES

Président : JOSSERAND Alain.

Membres : ABBEY Jean Marie, BERNARD Alain, LUCET Georges, PONS Dominique, THEVENOT Jean Claude.

Assiste : TEPPE Esther.

INFORMATIQUE

Président : MALIN Joël

Membres : LACQUES Maurice, DUROUX Gilbert.

Assiste : TEPPE Esther.

LABELS

Membres : BERNARD Alain, BOSSET Régis, CHENE Patrick, LUCET Georges, MALIN Joël, PITARD Patrick.

Assiste : Equipe Technique Départementale

MANIFESTATIONS et RECOMPENSES

Président : NAEGELLEN Philippe.

Membres : BENOIT Pierre, FEYEUX Michel, JACUZZI Geneviève, LUCET Georges.

MEDICALE

Présidente : Dr POULARD PFAFF Christine.

Membre : Dr MOURIESSE David.

PLAN DE FEMINISATION

Présidente : BOUHILA Katia.

Membres : ANSON Solène, BENOIT Pierre, DEGLETAGNE Pascale, JOLY Elvire, LEAO Lydia, MOUALA Sabila, NAEGELLEN Sylvie, ROLLET Amélie.

PREVENTION

Co-Présidents : BELPALME Jean, BERNARD Alain.

Membres : CHENE Patrick, JACUZZI Geneviève, MAITRE Michel, PITARD Patrick, REVOL Aurélie.

REGLEMENTS

Président : PELLET François.

Membres : BACONNET Jean Paul, BOURDON Bernard, DELIANCE Maurice, GUTIERREZ Raul, VERNAY Patrick.

STATUT DE L'ARBITRAGE

Co-Présidents : MALIN Joël, MASSON Noël.

Membres : ALBAN Bernard, BILLOUD Jean Louis, DAGOGNET Franck, NAEGHELLEN Philippe, STRIPPOLI Guillaume.

SUIVI ET DE REVISION DES REGLEMENTS

Président : MALIN Joël

Membres : BERNARD Alain, FEYEUX Michel, GARCIN Jean Jacques, JANNET Jean François, PELLET François

Assiste : TEPPE Esther.

TECHNIQUE

Responsables : BOSSET Régis, CHENE Patrick, BOUHILA Katia.

Membres : BERNARD Alain, BERNARD Sébastien, BERTRAND Bastien, BLANDON Cyrille, BRIDAY Simon, CHABRY Christophe, CHAGNARD Cédric, CONTET Jacques, DEBOST Frédéric, DIOP Biram, DUCLOUD Hervé, FOURNIER BERGERON Gilles, GARNIER Kevin, GARON Stéphane, GOURMAND Johann, JULLIEN Camille, LOPEZ Grégory, LACQUES Maurice, MALIN Joël, NARD Fabrice, NORIS Simon, PANAROTTO Stéphane, PIGUET Guillaume, SERVE Dominique, TEPPE Patrick, VEUILLET Eric.

Assiste : Equipe Technique Départementale.

Invités : BERTHAUD Pierre et SEUX Roland.

TERRAINS – EQUIPEMENTS et INSTALLATIONS SPORTIVES

Président : GRAS Daniel.

Membres : BACONNET Jean Paul, BASSET Franck, BOURDON Bernard, FEYEUX Michel, MAGDELAINE Guy, MEO Marc, PELLET François.

SURVEILLANCE DES OPERATIONS ELECTORALES

Président : CHATEL Régis

Membres : BARDET Bernard, DUROUX Jacky, FEYEUX Michel, PRADA René, REYDELLET Jacques.

CORRESPONDANTS

Aide Sociale et Morale : FEYEUX Michel.

Ain Profession Sport et Culture : JANNET Jean François.

U.N.S.S. et U.S.E.P. : CHENE Patrick.

F.A.F.A. : ABBEY Jean Marie, JANNET Jean François, JOSSERAND Alain, DUROUX Gilbert.

Partenariat : JOSSERAND Alain, NAEGELLEN Philippe.

Sécurité – Maintenance : FEYEUX Michel.

AMICALES

UNAF : Président : DEPIT Grégory.

Amicale des éducateurs : Président BOSSET Régis.

Amicale des anciens : Président : GAUTHIER Yannick

Membres : DELOY Françoise, CHATEL Régis, PRADA René, REYDELLET Jacques.

DELEGUES DE SECTEURS (Ligue et District)

Délégué du secteur du Bas Bugey : MEO Marc

Suppléant : *à déterminer*

Clubs concernés :

ANGLEFORT, BAS BUGEY RHONE, BELLEY CS, BELLEY FC, BEON, CHAMPAGNE, CHAZEY BONS, COLOMIEU, CULOZ GRAND COLOMBIER, MASSIGNIEU, PEYRIEU BRENS, TENAY, VIRIEU LE GRAND.

Délégué du secteur du Haut Bugey : MAIRE Jacques

Suppléant : MAGDELAINE Guy

Clubs concernés :

ARBENT, BELLEGARDE CO, CO PLATEAU, DORTAN, GPT JEUNES DU HAUT BUGEY, INJOUX GENISSIAT, IZERNORE, MONTREAL, NANTUA, NURIEUX, OYONNAX ASP, OYONNAX ATT, PLASTICS VALLEE, ST MARTIN MCV, VALSERINE FC, VEYZIAT.

Délégué du secteur du Revermont : CHENE Patrick

Suppléant : PAQUET Christian

Clubs concernés :

BRESSE DOMBES, HAUT REVERMONT, HAUTECOURT, JUJURIEUX, PLAINE REVERMONT FOOT, SUD REVERMONT, ST MARTIN DU MONT, VEYLE VIEUX JONC.

Délégué du secteur de Bourg en Bresse : MALIN Joël

Suppléant : REYDELLET Jacques

Clubs concernés :

ATTIGNAT, BOURG ASCLAE, BOURG FO, BOURG EN BRESSE PERONNAS, BOURG SUD, BRESSANS FC, BRESSE NORD, BRESSE TONIC FOOT, COLIGNY, CORMOZ ST NIZIER, CURTAFOND CONFRANCON, FOISSIAT ETREZ, MARBOZ, PLAINE TONIQUE, ST DENIS LES BOURG, VIRIAT

Délégué du secteur de la Plaine de l'Ain : PITARD Patrick

Suppléant : à déterminer

Clubs concernés :

AIN SUD FOOT, AMBERIEU FC, AMBRONAY, BETTANT, BORDS DE L'AIN, BUYATIN OL, CHATEAU GAILLARD, CHATILLON LA PALUD, COTIERE MV, DOMBES US, LAGNIEU, LEYMENT, PRIAY, SERRIERES VILLEBOIS, ST DENIS AMBUTRIX, ST MAURICE DE GOURDANS, ST VULBAS PLAINE DE L'AIN, VAUX EN BUGEY, VERTRIEU.

Délégué du secteur de la Dombes et du Val de Saône : PELLET François

Suppléant : RABUEL Jean Pierre

Clubs concernés :

BALAN, BERGES DU RHONE, BRESSOLLES, BRESSE FOOT 01, DOMBES FC, FAREINS SAONE VALLEE, GUEREINS, JASSANS/FRANS, LE MAS RILLIER, MILLE ETANGS, MISERIEUX TREVoux, MONTMERLE, PORTES DE L'AIN, ST MARCEL, 3 RIVIERES.

BORD DE VEYLE, CHAVEYRIAT, CORMORANCHE S/SAONE, DOMBES BRESSE, ST ETIENNE S/CHALARONNE, THOISSEY ILLIAT, VEYLE SAONE, VONNAS.

BAGE, CHEVROUX, ESSOR BRESSE SAONE, FEILLENS, GRIEGES PV, MANZIAT, REPLONGES, SERMOYER, ST CYR S/MENTHON, ST LAURENT S/SAONE.

Rappel du règlement intérieur des bénévoles du district ARTICLE 1.6

Intégration des bénévoles

Toute personne souhaitant s'intégrer au District en qualité de membre bénévole non élu doit obligatoirement adresser sa demande écrite à l'intention du président du District au 26, rue du Loup - 01440 Viriat. La demande est soumise pour examen et validation au Comité de Direction lors de la réunion qui suit immédiatement sa réception. Le (la) candidat(e) souhaitant s'intégrer à une commission à l'exception des commissions de l'amicale des anciens, médicale et de la surveillance des opérations électorales doit satisfaire à une période probatoire de 6 mois. Un tuteur avec lequel il (elle) fonctionnera en binôme, est adjoint au (à la) candidat(e). En fin de période probatoire, le Comité de Direction se prononce, sur avis du tuteur, sur sa titularisation. Toute personne atteignant l'âge de 70 ans durant la saison en cours ne peut prétendre entrer dans la commission des délégués et médiateurs du District de l'Ain, si elle n'a jamais exercé cette fonction antérieurement au minimum la saison précédente. Cette mesure s'applique également aux membres élus du comité de direction.

Intégration de nouveaux membres dans les commissions 2019/2020

Les membres du comité de Direction valident l'intégration des nouveaux membres ci-dessous :

- Commission des féminines : entrée de Colette GAILLARD – tutrice : Katia BOUHILA.
- Commission de délégation : entrée de BLANCHIN Jean Marc – tuteur : Patrick PITARD.
- Sous-commission observateurs : entrée de ROLLIN Frédéric – tuteur : STRIPPOLI Guillaume.

Fusion-création de clubs pour la saison 2019/2020

2 dossiers de fusion-création reçus : Bresse Foot 01 et FC Plaine Tonique.

1 dossier de création : US 3 Rivières

Ces 3 dossiers doivent être validés par la Fédération lors d'une prochaine réunion.

Dissolution de groupement de clubs

- 2 dossiers entérinés : Groupement Jeunes Union Sportive US Montmerle Guéreins Trois Rivières et groupement Albarine Foot Jeunes.

Création de groupement de clubs

Aucun dossier déposé pour la saison 2019/2020.

Droit d'appel d'une décision disciplinaire

Le comité de direction ou/et son bureau entérine le fait de faire appel automatiquement d'une décision si un club fait appel. Le représentant du comité de direction ou/et son bureau sera le président du district

Dérogation des terrains pour les clubs évoluant en D2

Rappel de l'article 21.2.2 b) des règlements du district

Tous les clubs de cette division doivent obligatoirement disposer d'un terrain classé en niveau 5.

Les clubs accédant à cette division auront un an à compter de la date d'accession pour se mettre en règle.

Le club accédant St Vulbas Plaine de l'Ain va bénéficier d'une dérogation à compter du 1^{er} juillet 2019.

Les clubs accédants d'Attignat et Bourg Sud devront obligatoirement jouer sur leurs terrains classés en niveau 5.

Un courrier sera adressé à chaque président de club pour les informer officiellement.

Obligations concernant les équipes de jeunes

Rappel de l'article 21.3.1 des règlements du district obligeant les clubs de D1 et D2 à avoir un minimum d'équipes jeunes.

- D1 : 2 équipes de jeunes dont au moins une à onze, la deuxième pouvant être une équipe à 8.

- D2 : A minima deux équipes de foot à 8.

Conformément au compte rendu de l'assemblée générale du district du 23 juin, il est rappelé qu'en cas d'infraction, y compris en cas de changement de niveau (montée ou descente) la première saison, l'équipe bénéficiera d'une dérogation. La deuxième saison consécutive, l'équipe concernée du club sera rétrogradée au niveau hiérarchique immédiatement inférieur à sa situation sportive à l'issue de ladite saison.

Clubs bénéficiant d'une dérogation d'une saison à compter du 1^{er} juillet 2019 : Jassans Frans (D1), Portes de l'Ain (D1) et Grièges PV (2).

Un courrier sera adressé à chaque président de club pour les informer officiellement.

Modification du règlement intérieur de la commission départementale d'arbitrage (ajout mentionné en rouge)

ARTICLE 26 : Réunion de rentrée

La présence à la réunion de rentrée des arbitres est obligatoire. En cas d'absence (jugée par la CDA), des sanctions sont appliquées selon les cas (cf. annexe 4 du présent règlement).

Un justificatif d'absence doit être transmis à la CDA dans les 7 jours calendaires suivant la date de la réunion de rentrée. Au-delà, aucun justificatif n'est pris en compte.

ARTICLE 33 : Classements

Ces classements sont effectués sur la base des observations pratiques (coefficient 4), du questionnaire (coefficient 1) et des éventuels malus suivant tableau en annexe.

Les observations pratiques se font sur le niveau le plus élevé de l'arbitre ou sur un match de coupe opposant 2 équipes du niveau le plus élevé de l'arbitre. Un arbitre D1 est observé deux fois sur des matchs de départemental 1. Un arbitre D2 est observé deux fois sur des matchs de départemental 2 et un arbitre D3 est observé une fois sur un match de départemental 3. Un arbitre D4 peut être observé une fois, sur demande auprès de la CDA.

Cette demande doit se faire par mail ou courrier, avant la trêve hivernale de la saison en cours.

~~Les notes sont communiquées par courriel aux arbitres qui peuvent faire appel auprès de la CDA, par courriel ou courrier, ou solliciter des précisions dans les 10 jours suivant leur réception.~~

La CDA se réserve le droit de modifier le nombre de montées en fonction d'éléments exceptionnels tels que : nombres de démissions, arrêts pour limite d'âge, indisponibilité de longue durée, rétrogradation des arbitres de Ligue....

Classement spécifique des arbitres classés D1

Dans la continuité de sa mise en place au niveau fédéral ainsi qu'au niveau régional, la CDA de l'Ain propose à compter de la saison 2017/2018 un nouveau système de classement pour la catégorie Elite de son corps arbitral : les arbitres D1.

Ce nouveau système, appelé « ranking », consiste au classement général des arbitres, non pas en fonction d'une moyenne de notes d'observation, mais en fonction du classement propre à chaque observateur.

Concrètement, chaque observateur dédié à la catégorie D1 observe tous les arbitres affectés à cette catégorie.

A l'issue de la saison, le classement de l'arbitre chez chaque observateur génère un nombre total de points, qui détermine lui-même le classement général de la catégorie.

Le premier rang attribue automatiquement 20 points. Le second 19, le troisième 18 et ainsi de suite.

Exemple sur 16 arbitres D1 soumis à observation et à classement :

Rang	Nombre de points
1	20
2	19
3	18
4	17
5	16
6	15
7	14
8	13
9	12
10	11
11	10
12	9
13	8
14	7
15	6
16	5

L'arbitre X, classé 1^{er} chez l'Observateur 1, et 5^e chez l'observateur 2, obtiendra un total de points de 36 (soit 20 + 16).

A ces points issus du classement, s'ajoutent :

- Un bonus de 5 points, concernant le contrôle de connaissance, si la moyenne du QCM et du questionnaire **égale ou** dépasse la note de 15/20 (Article 28 du RI CDA).
- Le barème des sanctions administratives, tel qu'indiqué dans l'annexe 3 du RI CDA.
- Un malus éventuel, pour tout autre cas (non-respect du RI CDA, faute technique avérée...) à la discrétion de la CDA.

Si un arbitre ne peut pas être observé 2 fois dans la saison, la CDA statuera sur son classement en fin de saison.

En cas d'égalité entre 2 arbitres, ils seront départagés, dans l'ordre :

- 1) Meilleure note obtenue dans le contrôle de connaissance
- 2) Meilleur classement obtenu chez un observateur
- 3) Meilleure note obtenue au QCM de début de saison
- 4) **En cas d'égalité parfaite, le plus jeune arbitre est classé devant le plus ancien.**

Le même système de notation est mis en place pour les Arbitres Assistant District 1 et 2, étant précisé que seule la 1^{ère} observation chronologique est prise en compte pour établir le classement chez l'observateur.

Sous réserve d'un effectif d'observateurs suffisant, le système « ranking » -et ses modalités- peut être appliqué pour le classement d'autres catégories d'arbitres. Le choix du système (ranking ou notation « classique ») est précisé par la CDA en début de saison.

ARTICLE 34 : Arbitres Promotionnels

Un groupe « d'arbitres promotionnels » peut être constitué chaque saison. Les arbitres sont sélectionnés par la CDA en fonction :

- de leur volonté d'évoluer en intégrant la formation LAuRAFoot ;
- de la qualité de leurs prestations sur le terrain (évaluations notées et conseils) ;
- de leurs connaissances théoriques (questionnaire minimum 15,50).

L'objectif de ce groupe est de permettre à ces arbitres d'intégrer les groupes supérieurs de District puis de Ligue sans passer par tous les groupes de District.

Un arbitre stagiaire avec potentiel peut intégrer cette filière en cours de saison.

A la fin de la saison en fonction de leurs prestations ou de leurs résultats, la CDA décide de leur nouvelle affectation en interne ou en Ligue, dans les niveaux cités ci-après :

- D4 promotionnel : arbitre évoluant en D4
- D3 promotionnel : arbitre évoluant en D3
- D2 promotionnel : arbitre évoluant en D2
- **D1 promotionnel** / aspirant Ligue : arbitre évoluant en D1, susceptible d'être présenté à l'examen ligue

ARTICLE 39 : Envoi des rapports

Pour tout rapport (exclusion, incident, réserve technique) non expédié au plus tard **le mardi suivant la rencontre à 12h** par courriel, l'arbitre est sanctionné (Annexe 3).

ARTICLE 58 : Notations

Les rapports sont saisis en ligne, via le modèle universel établi par la DTA à l'issue de la saison 2016/2017. Les observateurs ont 72 heures pour saisir leur rapport, qui est validé par un des validateurs désignés par la CDA. A l'issue de cette validation, le rapport est consultable par l'arbitre, via son accès myfff.fr. Le délai maximum fixé pour la mise à disposition du rapport à l'arbitre est de 5 jours.

A défaut, les observateurs de la CDA utilisent la grille de notation mise en place par la DTA à l'attention des districts. Les rapports sont adressés à la CDA via le district dans les deux semaines suivant la rencontre. La CDA les transmet à l'arbitre observé, **qui peut demander des précisions dans les 10 jours suivant la mise à disposition ou la transmission via myfff.**

ANNEXE 3

Fautes :

Arbitre qui « retire » de la feuille de match un carton infligé pendant la rencontre :

1^{ère} fois : 4 matchs de non-désignation, **accompagné d'un malus de 15 points au classement.**

Suivi financier des clubs au 30 juin 2019

La date limite de paiement du 3^{ème} et dernier relevé de la saison 2018/2019 est le 19 Juillet 2019.

Les membres du bureau sur délégation des membres du comité de direction appliqueront in extenso l'article 47.4 du titre 4 des règlements généraux du district.

Validation des classements des montées/descentes pour la saison 2019/2020

Les membres du comité de direction valident les classements établis par la commission sportive en tenant compte des décisions des commissions des règlements et du statut de l'arbitrage.

Validation du calendrier sportif de la saison 2019/2020

Les membres du comité de direction valident ce calendrier qui sera à disposition sur le site du district et dans l'annuaire.

Concernant le club de BELLEY FC, le Comité de Direction attend des précisions complémentaires jusqu'au 19 juillet 2019 afin de l'inclure ou non dans les compétitions 19/20.

Validation des classements des challenges de la sportivité et du fairplay pour la saison 2018/2019

Après étude de la commission prévention, les classements du Challenge du Fair Play sont validés par les membres du comité de direction et seront publiés dans les prochains PV.

Ceux du Challenge de la Sportivité seront validés lors de la prochaine réunion.

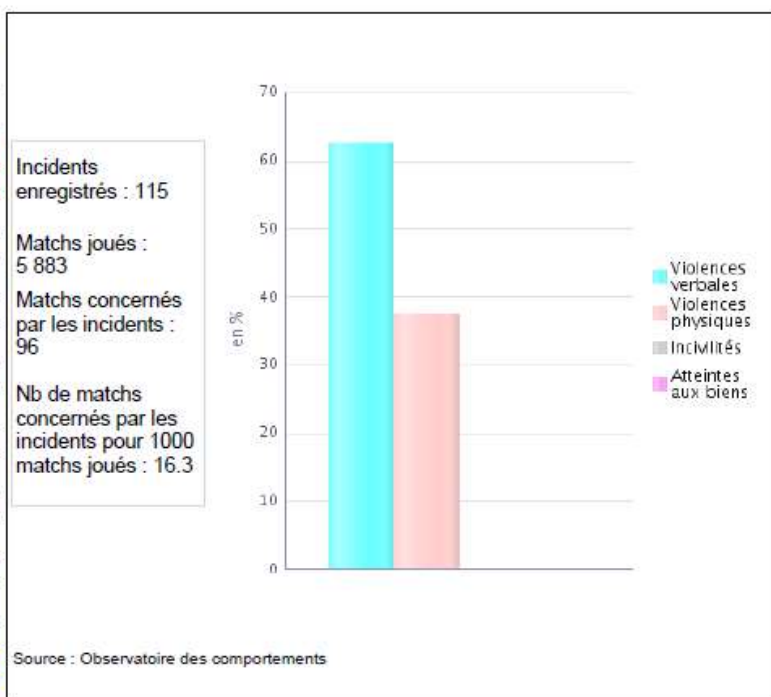
Bilan de l'observatoire des comportements



Ventilation des principaux incidents



Type d'agression / type d'incident	Nombre	Pourcentage
Violences verbales	60	62.5%
Propos grossiers / injurieux	49	51.0%
Menace / Intimidation	11	11.5%
Violences physiques	36	37.5%
Coup / Brutalité	34	35.4%
Bagarre / Echauffourée	0	0.0%
Bousculade	1	1.0%
Tentative de coup(s)	1	1.0%
Agression par arme	0	0.0%
Incivilités	0	0.0%
Jet de projectiles	0	0.0%
Crachat	0	0.0%
Geste / Comportement obscène	0	0.0%
Atteintes aux biens	0	0.0%
Dégradation	0	0.0%
Vol	0	0.0%
Incendie	0	0.0%
TOTAUX	96	
Incidents supplémentaires	19	





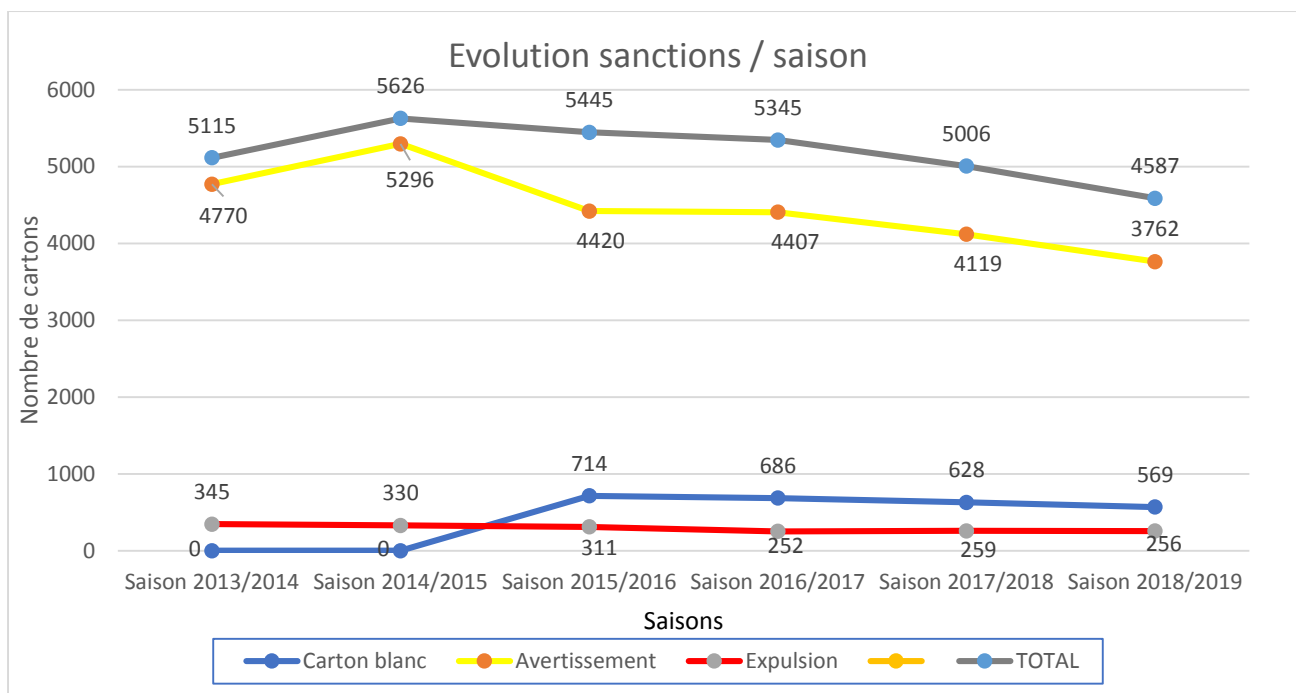
Ventilation des principaux incidents par catégories



Types d'incidents		TOTAUX	> 18 ans	17-18 ans	15-16 ans	13-14 ans	Football d'Animation	Féminine Seniors	Féminine Jeunes	Futsal
TOTAUX		96	80	0	13	3	0	0	0	0
Violences verbales	Propos grossiers / injurieux	49	40	0	8	1	0	0	0	0
	Menace / Intimidation	11	10	0	0	1	0	0	0	0
Violences physiques	Coup / Brutalité	34	28	0	5	1	0	0	0	0
	Bagarre / Echauffourée	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Bousculade	1	1	0	0	0	0	0	0	0
	Tentative de coup(s)	1	1	0	0	0	0	0	0	0
	Agression par arme	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Incivilités	Jet de projectiles	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Crachat	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Geste / Comportement obscène	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Atteintes aux biens	Dégradation	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Vol	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Incendie	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Matches joués		5 883	2 232	0	583	687	2 104	202	75	0
Nombre pour mille		16.3	35.8	0.0	22.3	4.4	0.0	0.0	0.0	0.0

Evolution des sanctions par saison

	Saison 2013/2014	Saison 2014/2015	Saison 2015/2016	Saison 2016/2017	Saison 2017/2018	Saison 2018/2019
Carton blanc	0	0	714	686	628	569
Avertissement	4770	5296	4420	4407	4119	3762
Expulsion	345	330	311	252	259	256
TOTAL	5115	5626	5445	5345	5006	4587



[Lieux des rencontres « journée d'accueil U9 » du 14 septembre 2019](#)

Trois candidatures reçues : Ambérieu en Bugey, Dortan et Bourg FO.

Suite au désistement de dernière minute de Bourg FO lors du Challenge U11 du Conseil départemental, la Commission Technique a décidé de ne pas retenir la candidature du club.

De ce fait, 48 équipes seront programmées le matin et 48 autres l'après-midi au stade d'Ambérieu en Bugey.

Le club de Dortan accueillera quant à lui des rencontres uniquement l'après-midi.

[Dates des prochaines AG](#)

- Le samedi 26 octobre 2019 à Viriat
- Le samedi 20 juin 2020 à Hautecourt

[Date limite pour le dépôt des vœux et questions diverses pour l'AG du 26 octobre](#)

Jeudi 26 septembre 2019 inclus

[Date limite pour se présenter comme membre suppléant aux AG de ligue de la saison 2019/2020](#)

Jeudi 26 septembre 2019 inclus

Rappel des conditions d'éligibilité :

12.5.6 Dispositions spécifiques à l'élection de la délégation des représentants des Clubs de District à l'assemblée générale de la Ligue

Pour les besoins du présent article :

- Les « Clubs de District » sont les clubs ne répondant pas à la définition de « club de ligue »,
- Les « Clubs de Ligue » sont les clubs dont l'une au moins des équipes est engagée pour la saison en cours dans un championnat organisé par la ligue ou par la fédération.

Les délégués et les suppléants doivent remplir les conditions d'éligibilité définies à l'article 13.2 ci-après.

Les déclarations de candidature doivent être adressées au secrétariat du District par envoi recommandé, au plus tard trente (30) jours avant la date de l'Assemblée Générale du District. L'élection de cette délégation s'effectue au scrutin plurinominal majoritaire à deux tours. Elle se fait, par vote secret, à la majorité absolue des suffrages exprimés pour le premier tour. Si un second tour est nécessaire, l'élection se fait à la majorité relative.

Les suppléants sont élus dans les mêmes conditions.

Le système en vigueur pour déterminer les délégués et les suppléants est celui du « système de l'ordre d'arrivée »

« Système de l'ordre d'arrivée »

Une fois élu, si un délégué vient à être absent, son absence est palliée par le suppléant ayant recueilli le plus grand nombre de voix. Si deux délégués sont absents, leur absence est palliée par les deux suppléants ayant recueilli le plus grand nombre de voix, et ainsi de suite.

Missions du 12 juin au 04 juillet 2019

- 12 juin : journée UNSS à la Chagne
- 12 juin : remise des médailles Jeunesse et Sport à la Préfecture
- 13 juin : journée de Sport Adapté à Péronnas
- 15 juin : visite du stade Groupama Stadium et du musée de l'OL
- 15 juin : anniversaire du club de Serrières de Briord (annulation)
- 16 juin : journée U11 du Conseil départemental à Belley
- 17 juin : réunion de la commission du statut de l'arbitrage
- 18 juin : rencontre UGSEL à Marboz
- 19 juin : réunion de bureau
- 21 juin : AG du district à Port
- 22 juin : anniversaire du club de Culoz Grand Colombier
- 26 juin : réunion de la commission du plan de féminisation
- 26 juin : réunion à la ligue pour la validation des compositions des poules
- 29 juin : AG de la ligue à Lyon
- 03 juillet : journée USEP à Lent
- 04 juillet : réunion de la commission anniversaire du district
- 04 juillet : comité de direction

Feuille de route de la saison 2019/2020

- Demander un audit juridique et administratif
- Recruter et fidéliser les arbitres
- Pérenniser le développement du football féminin
- Former des dirigeants sur leurs missions
- Assurer un suivi des rencontres U18 déterminer l'ambiance sur et hors des terrains
- Développer du football loisir

Avenir de l'opération « bénévole du mois »

La LFA a décidé de supprimer cette opération. La ligue ne devrait pas la reprendre à son compte. Avis des membres du bureau pour le district : conserver cette opération tout en modifiant la nature des récompenses.

Tour des commissions

Foot Réduit (P. CHENE)

Demande des informations sur le Critérium U13 Ligue notamment sur des éventuelles désignations d'arbitres.

Ce sujet n'a jamais été abordé par la LAuRAFoot. Il n'y aura pas de désignation d'arbitre.

Date de la prochaine réunion

Le mardi 27 août 2019 à 19 H 15

Heure de fin de réunion : 21 H 00.